

Le cadre d'intervention pour le soutien à la filière hydrogène adopté en Conseil métropolitain du 15 avril 2021

Pour soutenir le déploiement de la filière hydrogène sur son territoire et mettre en œuvre sa feuille de route, la Métropole souhaite se doter d'un cadre d'intervention. Ce cadre pourra être amené à évoluer dans le temps à l'aune des projets structurants et à mesure que seront précisés les besoins de la filière. Il fera l'objet, le cas échéant, d'une nouvelle délibération.

A l'image de la feuille de route, il se décline en deux types d'intervention.

1. Dans le champ des compétences publiques ou parapubliques

Pour lancer les premières expérimentations locales :

- La Métropole s'engage à acquérir 3 bus à hydrogène en 2022 pour les mettre à disposition de son opérateur sur le Réseau Uysse à Fos-sur-Mer, TRANSDEV, pour la durée du marché dont il est l'attributaire de 2022 à 2024. Pour ce faire, la Métropole va solliciter des subventions visant à financer une part du surcoût d'un bus hydrogène par rapport à un bus diesel auprès de la Région qui a adopté son Plan Hydrogène le 17 décembre 2020 et de l'ADEME en déposant un dossier conjointement avec Air Liquide dans le cadre du projet HyAMMED à l'Appel à Projets (AAP) « Ecosystèmes territoriaux Hydrogène » de France Relance.
- La Métropole s'engage à acquérir 2 bennes à ordures ménagères en 2023 ou 2024 (selon l'avancée de la station projetée à Gardanne) et sollicitera des subventions à l'instar des bus auprès de la région et de l'ADEME, en déposant au même AAP un dossier conjointement avec Hynamics et la SEMAG.
- La Métropole s'engage à analyser l'opportunité de faire naviguer des bateaux à hydrogène pour les lignes de la RTM entre l'Estaque et le-Vieux-Port puis la Pointe-Rouge mais également vers le Frioul.
- La Métropole s'engage à analyser l'opportunité d'expérimenter un train fret à Hydrogène avec l'aide de sa régie la RDT 13, notamment sur le train des ordures ménagères qu'elle opère entre Marseille et Fos-sur-Mer, ainsi que dans le cadre de son futur service public de fret ferré, en cours d'étude ;
- La Métropole s'engage à analyser le potentiel sur ses flottes captives de camions, véhicules utilitaires ou de service et d'opérer un basculement à l'hydrogène lorsque c'est opportun ; au regard également des projets de stations portés par les industriels.

Pour aller plus loin :

- La Métropole s'engage à mettre tout en œuvre pour sensibiliser et mobiliser les acteurs publics et parapublics comme les régies, les communes qui la composent et les opérateurs ou prestataires de marchés publics, afin de les inviter à analyser la pertinence du basculement de leur flotte captive à l'hydrogène.
- La Métropole s'engage à conduire un lobbying au côté de la Région Sud PACA à échelle européenne pour inciter les constructeurs à proposer une offre d'autocars à hydrogène, véritable enjeu sur le territoire métropolitain.
- Selon le retour d'expérience obtenu sur le déploiement des premiers bus et bennes à ordures ménagères et l'évolution des coûts des matériels roulants au cours des 2 à 3 prochaines années, la Métropole s'engage à analyser la pertinence de déployer de façon plus importante les véhicules à hydrogène sur son territoire.

- La Métropole s'engage à tout mettre en œuvre pour permettre aux acteurs de la filière hydrogène, implantés sur son territoire, de profiter des épreuves de voiles organisées à Marseille pour les JO 2024 comme vitrine de leurs innovations dans le domaine.

2. En soutien aux acteurs privés

Depuis 2018, consciente de la richesse de l'écosystème déjà présent sur son territoire et ce, sur une grande partie de la chaîne de valeur, la Métropole subventionne le pôle Capenergies à hauteur de 10 000 à 13 000 €/an sur le volet Hydrogène. Le pôle labellise les projets de la filière, anime le Club H₂ PACA et coordonne désormais la Délégation Régionale Sud de France Hydrogène (ex-AFHYPAC), en cours de constitution.

Les services de la DGA Développement économique, emploi et attractivité mènent également un travail d'identification des acteurs et des projets afin de favoriser les interactions et les synergies, en vue de massifier les usages et ainsi, créer des écosystèmes territoriaux infra-métropolitains.

La Métropole soutient les différents porteurs qui la sollicitent lorsque les projets sont pertinents et cohérents avec le déploiement des usages et des stations d'avitaillement dédiées ou multi-fuels pour permettre un maillage du territoire.

Le soutien peut se traduire par de la mise en relation entre acteurs, un accompagnement sur le volet urbanisme et aménagement, sur le volet innovation (accélération de projet, hébergement en pépinières, mise en relation avec l'écosystème, être un territoire d'expérimentation ou financier).

La Métropole mobilisera l'ensemble des outils dont elle s'est dotée pour accompagner au mieux les porteurs de projets en matière d'innovation, de l'idée à l'industrialisation :

- fonds « Aix-Marseille-Provence Amorçage » pour les projets ante-crétion ;
- Accélérateur M et réseau des pépinières dont celle de l'Arbois spécialisée en CleanTech ;
- Programme PSPC qui soutient les projets de recherche, développement et innovation collaboratifs, dont les assiettes de dépenses sont supérieures à 4 millions d'euros (abondement des financements de la Région) ;
- Programme dédié aux démonstrateurs de la Transition énergétique et de l'Economie Circulaire, doté de 400 000 € en 2021 ;
- Aide à l'immobilier pour les projets d'implantation ou d'extension de lignes industrielles.

Les projets qui seront déployés dans le cadre du « Pacte de territoire Gardanne/Meyreuil » ou du « Territoire d'Industrie Aix-Marseille-Provence » seront instruits prioritairement et conjointement par l'Etat, la Région, le Département et la Métropole. Ils seront soumis respectivement au Comité des financeurs du Pacte et au Comité Métropolitain des Industriels.

L'objectif sera double : faciliter l'instruction réglementaire des dossiers afin d'optimiser les plannings de mise en œuvre et optimiser les dispositifs financiers mobilisables pour aider à la concrétisation des projets, dans la limite des régimes d'aides auxquels ils sont soumis.

Concernant le soutien au basculement des flottes captives, compte tenu de la temporalité de mise en œuvre des premières stations d'avitaillement projetées sur le territoire, la Métropole se donne le temps de préciser son cadre d'intervention qui viendra compléter les dispositifs régionaux prévus en la matière.

Pour mener à bien sa feuille de route, la Métropole doit conduire des actions d'animation sur son territoire à son initiative ou en s'appuyant sur des structures comme Capenergies ou les fédérations professionnelles ou associations dédiées. Elle pourra également s'appuyer ou organiser des actions conjointes avec la CCIAMP.

La Métropole s'engage à communiquer sur les actions qu'elle mène ou qu'elle soutient dans le cadre de sa feuille de route Hydrogène et à utiliser pour ce faire tous les supports de communication dont elle dispose.

Elle s'engage notamment à publier sur la Plateforme d'innovation Aix Marseille Provence (<https://innovation.ampmetropole.fr/>)